



Dispositif SOUTIEN A LA REALISATION DU PASS'BIO

« PASS'BIO DIAGNOSTIC CONVERSION »

et « PASS'BIO SUIVI CONVERSION

Programme 0207 - Améliorer la performance des exploitations agricoles
et des filières de production alimentaire

Ce dossier comprend plusieurs pièces :

- ↪ Un formulaire d'identification du Demandeur.
- ↪ Un formulaire d'identification du Prestataire (Technicien-conseiller).
- ↪ Une lettre d'engagement du Demandeur.

Pour bénéficier de l'aide, le Demandeur doit **compléter précisément** ce formulaire. Ce formulaire signé sera à retourner **par le Prestataire** (Technicien-conseiller) à Initiative Bio Bretagne à l'adresse : INITIATIVE BIO BRETAGNE - 2, square René Cassin - Immeuble Les Galaxies - 35700 RENNES

Pièces à joindre obligatoirement au Formulaire ci-après :

- Copie d'**Attestation MSA** (avec N° MSA) avec mention « **cotisant à titre principal** ». Pour les Porteurs de projet en cours d'installation, joindre l' **»Accusé de Réception de recevabilité de demande d'aides à l'installation"**,
- Devis de la prestation,
- Pour les Pass'Bio SUIVI uniquement, copie de l'**Attestation de conversion AB** (et non pas le Certificat AB) fournie par votre organisme de contrôle,

Pièces à retourner à Initiative Bio Bretagne à l'issue des travaux :

- Copie de **Facture acquittée en original**.
- Copie du **Compte-rendu de la visite** correspondant à votre **Pass'Bio Diagnostic conversion** ou à votre **Pass'Bio Suivi conversion**.
- **Mandat** daté et signé par l'agriculteur et le représentant de la structure ayant réalisé le diagnostic ou le suivi Pass Bio

Les informations demandées ci-dessous sont à remplir **impérativement** dans ce formulaire.
Toutes les informations inscrites dans ce document resteront **strictement confidentielles**.

NATURE DU PROJET

- ✓ PASS'BIO DIAGNOSTIC CONVERSION
- ✓ PASS'BIO SUIVI CONVERSION

Le « Pass'Bio **diagnostic** conversion » est financé indépendamment du « Pass'Bio **suivi** conversion ». Selon les souhaits et l'évolution du projet individuel, l'un et/ou l'autre des dispositifs peut être engagé par le porteur de projet et financé.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

✓ NOM de SOCIETE (EARL/GAEC/SCEA/...) :

NOM/Prénom du Responsable :

OU

✓ PORTEUR DE PROJET (NOM/Prénom) :

Date prévue de votre prochaine installation :

✓ Adresse

✓ Code postal | | | | | | | VILLE :

✓ n° PACAGE | | | | | | | | | | | | | | | | | (A fournir **obligatoirement**. Pour l'obtenir, contacter la DDTM de votre département)

✓ n° MSA | | | | | | | | | | | | | | | | | (Uniquement pour les agriculteurs cotisant à la MSA à titre **principal**.
Les agriculteurs cotisant à la MSA à titre secondaire ne sont pas éligibles)

✓ Date de naissance : | | | | | | | | | | | | | | | | |

IDENTIFICATION DU PRESTATAIRE (Organisme habilité)

- ✓ Nom de l'Organisme sollicité :
- ✓ Nom/Prénom du Technicien-conseiller agricole habilité (un seul Technicien-conseiller) :
.....
- ✓ Nombre de jours prévus pour la réalisation du PASS'BIO :
- ✓ Montant du devis HT : (joindre le devis)

LETTRÉ D'ENGAGEMENT (Demandeur bénéficiaire)

Je soussigné (nous soussignons),, sollicite(ons) une aide publique auprès du Conseil Régional de Bretagne pour la réalisation de :

PASS'BIO DIAGNOSTIC CONVERSION

PASS'BIO SUIVI CONVERSION

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur

- Que je/nous n'ai/avons pas sollicité une autre aide publique pour le même projet.

Je m'engage (nous nous engageons) à :

- A fournir la copie de la facture acquittée en original du « Pass'Bio Diagnostic conversion » ou « Pass'Bio Suivi conversion » accompagné de la copie du « Compte-rendu de la visite » correspondant.
- Informer Initiative Bio Bretagne de toute modification de la raison sociale de ma/notre structure, des engagements ou du projet.
- A fournir le mandat autorisant l'organisme habilité qui aura effectué mon PASS'BIO à percevoir l'aide financière.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) que :

- Le Diagnostic conversion ou le Suivi conversion peut être engagé **APRES réception de l'Accusé Réception** adressé par Initiative Bio Bretagne au demandeur. **L'accusé de réception ne garantit toutefois pas l'obtention de l'aide.**
- La réalisation du PASS'BIO Diagnostic conversion doit s'effectuer et se justifier sous 2 ans à partir de la date de l'Accusé de réception.
- La réalisation du PASS'BIO Suivi conversion doit s'effectuer et se justifier sous 3 ans à partir de la date de Conversion en Bio.
- En cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières.

Fait à,

le

Signature obligatoire du demandeur :